



Contact presse :
Dr. Dominique RICHTER
Président
Tél. : 03 82 33 09 03

Communiqué de presse

Le 22 juillet 2009

Surveillance des conducteurs malades

Le Syndicat des Médecins Agréés pour le Contrôle Médical d'Aptitude (SMACMAC) suit avec attention les projets concernant le suivi médical des conducteurs.

S'il partage l'émotion légitime suscitée par le drame qui a touché deux scouts, il souhaite que ce ne soit pas l'occasion d'une stigmatisation systématique de certaines catégories d'usagers, notamment les plus âgés.

Par contre, il s'associe totalement à l'idée de responsabiliser les usagers de la route face à d'éventuelles pathologies pouvant avoir un retentissement sur la conduite afin d'entrer pleinement dans une démarche de prévention et de promotion des aptitudes à conduire.

La déclaration périodique sur l'honneur par le titulaire du permis de conduire des pathologies serait le moyen qui permettrait de dépister les usagers devant passer une visite médicale, évitant ainsi un dispositif lourd et coûteux de visites médicales systématiques pour l'ensemble des conducteurs.

C'est dans ce sens que le SMACMAC s'associe à l'ACMF pour diffuser une information à la fois aux médecins et au grand public sur les pathologies susceptibles d'influencer la capacité de conduire. Il convient dans le même temps de mettre en place une vraie démarche préventive de santé publique, permettant par un dépistage et une prise en charge précoce des pathologies de maintenir une aptitude médicale à conduire, gage d'indépendance et autonomie sociale, donc de bonne santé globale.